

qu'il y avait eu atteinte à ses privilèges et qu'il fallait étudier la question.

Votre Honneur, je vous demande de juger que la question de privilège paraît fondée de prime abord et de donner votre appui au député en convoquant le fonctionnaire concerné à la barre de la Chambre pour lui demander de présenter ses excuses.

● (1530)

**Mme le Président:** Il faudra que j'étudie les documents tendant à justifier la question de privilège et tous les arguments présentés à la présidence. Je donnerai ma décision à la Chambre plus tard.

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### FINANCE, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

#### PRÉSENTATION DU 23<sup>E</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingt-troisième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

\* \* \*

### RECOURS AU RÈGLEMENT

#### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL—LA PRÉSENTATION DU 9<sup>E</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Claude Tessier (Mégantic-Compton-Stanstead):** Madame le Président, en ma qualité de vice-président du Comité des prévisions budgétaires en général et en l'absence du président, et après avoir découvert et convenu de la nécessité de corriger le neuvième rapport pour le rendre conforme aux délibérations en comité sur le projet de loi C-152 et aux amendements dûment votés et acceptés en comité, lequel rapport a été déposé à la Chambre le 29 septembre, avec l'accord des critiques de l'opposition, tant du parti progressiste conservateur que du Nouveau parti démocratique et même de notre collègue indépendant, le député d'Edmonton-Est (M. Yurko), je demande maintenant le consentement unanime pour corriger ce rapport. Ainsi donc, à la page 2 du rapport, la rubrique Annexe 1 devrait se lire ainsi qu'il suit:

Insérer, après le n° 9, à la page 17, ce qu'il suit:

### Pétitions

L'article 60 est modifié par substitution à «ministre de l'Industrie et du Commerce», de «ministre de l'Expansion industrielle régionale».

et, que les autres lois énumérées à la colonne 1 soient renumérotées en conséquence.

En conséquence, l'amendement à la loi sur la société Canagrex inclus dans le neuvième rapport doit être remplacé par celui que je viens d'indiquer, étant donné qu'il n'a pas été voté en comité.

Madame le Président, je demande que les corrections soient apportées en conséquence.

**Mme le Président:** La Chambre donne-t-elle son consentement unanime pour que le rapport soit corrigé?

[Traduction]

**M. Nielsen:** Comme vous le savez, madame le Président, cette question a été soulevée la semaine passée. J'ai alors dit au député que je communiquerais avec notre critique afin de pouvoir donner notre consentement unanime pour qu'il fasse son intervention. Je me suis efforcé de joindre notre critique qui est en mission à New York, mais sans succès. Je pense que je devrais lui parler, non pas que je doute que le député ait communiqué avec lui, mais je préférerais avoir une confirmation avant de donner mon consentement.

[Français]

**Mme le Président:** Il n'y a donc pas de consentement unanime.

\* \* \*

[Traduction]

### PÉTITIONS

#### M. KORCHINSKI—ON DEMANDE D'AIDER LA SOCIÉTÉ WHITE FARM EQUIPMENT

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 108 habitants de l'Alberta qui ont envoyé une pétition au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Lumley), au député de Red Deer (M. Towers), au député de Crowfoot (M. Malone) et au député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight). Ils m'ont prié de la présenter à la Chambre en leur nom pour demander au ministre et à son ministère de faire l'impossible pour que la société White Farm Equipment reste viable.

#### M. RIIS—LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION—LA MODIFICATION CONCERNANT LA DISCRIMINATION

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Au nom d'un millier de pétitionnaires, madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition relative au projet de loi C-675, tendant à modifier la loi sur la radiodiffusion, pour qu'on modifie l'article 3 de cette loi en insérant à la suite de l'alinéa 3c), l'alinéa suivant: